



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016 À 17H00

L'an deux mille seize, le vingt janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

- Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absent avec procuration :

Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Madame Catherine BARRAJA

Absent excusé :

Monsieur Jean-François GIAUME

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

5/ OBJET : ACQUISITION DE TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Joëlle BRAVETTI, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

La commune de Villefranche-sur-Mer a inscrit au budget primitif 2016 la somme de 9.000 € pour l'acquisition de trois tableaux numériques interactifs pour l'école primaire Caldéroni.

Dans le cadre du programme multimédia éducatif, le Conseil Départemental souhaite généraliser l'espace numérique de travail au service de

~~tous les établissements et développer~~ per les usages en faveur des services numériques pour la communauté éducative.

Afin de financer ces acquisitions, il est prévu de solliciter une subvention du Conseil Départemental.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant HT €
Tableaux numériques interactifs	7.500 €
TVA 20%	1.500 €
TOTAL	9.000 €
Recettes	
Subvention Conseil Départemental (50%)	3.750 €
Part communale	5.250 €

Il leur demande :

- D'approuver le plan de financement ci – dessus
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives